



Établissement Privé Catholique
d'Enseignement sous contrat avec l'État



Fiche de renseignements

Lycée d'Enseignement Général & Technologique

DATE D'ENTREE

02/09/2019

CLASSE ACTUELLE

CLASSE DEMANDEE

- 2^{nde} GT
 1ère
 Term ES
 Term S

RENSEIGNEMENTS ELEVE

Nom : Prénom : Sexe F M

Date de naissance :/...../ Commune de naissance :

Département de naissance : Pays : Nationalité :

ETABLISSEMENT FREQUENTE

Année	Classe	Etablissement (adresse complète)	Etab Public/Privé	Redoublement
2018-2019				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

REGIME ET SCOLARITE

- externe demi-pensionnaire 5 j interne

LVA : Anglais

LVB : Espagnol

Allemand

2^{nde} Générale et Technologique

un enseignement général optionnel au choix : chinois LVC ou LCA

un enseignement technologique optionnel : Biotechnologies

1ère Enseignements de spécialité (3 spécialités obligatoires) :

Mathématiques Physique/chimie SVT à Saint-Louis

SES Langues, littératures et cultures étrangères Humanités, Littérature et Philosophie (en réseau avec GIEN)

Enseignements optionnels (1 au choix) : chinois LVC LCA

Terminale ES :

Spécialité MATHÉMATIQUES ou Spécialité SC POLITIQUES
 LV3 facultatif : chinois

Terminale S :

Spécialité MATHÉMATIQUES ou Spécialité SVT
 LV3 facultatif : chinois

Représentant légal 1 (résidence habituelle de l'enfant) père mère – Autorise à divulguer l'adresse OUI NON

Nom : Prénom :

Situation familiale : Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Concubin Veuf/Veuve Séparé(e)

Adresse :

Code Postale : Ville :

Numéros de téléphone : Domicile : Mobile : Professionnel :

Email : Profession :

Situation professionnelle : ... occupe un emploi retraité au chômage Autre

Représentant légal 2 père mère - Autorise à divulguer l'adresse OUI NON

Nom : Prénom :

Situation familiale : Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Concubin Veuf/Veuve Séparé(e)

Adresse :

Code Postale : Ville :

Numéros de téléphone : Domicile : Mobile : Professionnel :

Email : Profession :

Situation professionnelle : ... occupe un emploi retraité au chômage Autre

L'élève est-il suivi pour des troubles particuliers : physiques auditifs visuels cognitifs comportement psychologiques

autres, précisez :

En cas de troubles particuliers joindre au dossier le : Bilan orthophonique Dossier MDPH PAI Bilan psychologique

autres, précisez :

Frères et sœurs

Prénom Age : Classe : Etablissement :

Prénom Age : Classe : Etablissement :

Prénom Age : Classe : Etablissement :

Fait à le

Signature du Père

Signature de la Mère

Signature de l'élève

ANNEXE 1

RUBRIQUE « PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES »

11 AGRICULTEURS SUR PETITE EXPLOITATION

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher - Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles

12 AGRICULTEURS SUR MOYENNE EXPLOITATION

13 AGRICULTEURS SUR GRANDE EXPLOITATION

21 ARTISANS

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier,
Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant (- de 10 salariés)

22 COMMERÇANTS ET ASSIMILÉS

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés, Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier,
Forain, Libraire, Agent immobilier....

23 CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS

31 PROFESSIONS LIBÉRALES

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert-comptable, Pharmacien..

33 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, Conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié,
Médecin hospitalier.

35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DU SPECTACLE

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien

37 CADRES ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX D'ENTREPRISE

Cadre de banque, d'assurance

38 INGENIEURS, CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE

42 PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS

Instituteur, Directeur d'école, PEGC, Maître auxiliaire, Conseiller d'éducation

43 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL

Puéricultrice, Infirmier, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Sage-femme

44 CLERGE, RELIGIEUX

45 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Contrôleur des impôts,
Secrétaire administrative, inspecteur de police....

46 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe

47 TECHNICIENS

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

48 CONTREMAÎTRES, AGENTS DE MAÎTRISE

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine....

52 EMPLOYÉS CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste

53 POLICIERS MILITAIRES

Gendarme, Pompier, Agent de police....

54 EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE

Secrétaire, Standardiste, Hôtesse d'accueil

55 EMPLOYÉS DE COMMERCE

Vendeur, Caissier, Pompiste....

56 PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS

Assistante maternelle, employé de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé
hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble

62 OUVRIERS QUALIFIÉS DE TYPE INDUSTRIEL

63 OUVRIERS QUALIFIÉS DE TYPE ARTISANAL

64 CHAUFFEURS

65 OUVRIERS QUALIFIÉS DE LA MANUTENTION

67 OUVRIERS NON QUALIFIÉS DE TYPE INDUSTRIE

68 OUVRIERS NON QUALIFIÉS DE TYPE ARTISANAL

69 OUVRIERS AGRICOLES

71 ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS retraités

72 ANCIENS ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEF D'ENTREPRISE retraités

74 ANCIENS CADRES retraités

75 ANCIENNES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES retraités

77 ANCIENS EMPLOYÉS retraités

78 ANCIENS OUVRIERS retraités

81 CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLÉ

83 MILITAIRES DU CONTINGENT

84 ELEVES, ETUDIANTS

85 PERSONNES DIVERSES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

86 PERSONNES DIVERSES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

99 NON RENSEIGNÉE (Inconnue ou sans objet) – Elèves sous tutelle services sociaux

Constitution du dossier/aide-mémoire Collège-LEG

Pièces à joindre pour constituer le dossier

SERVICE ADMINISTRATIF

- Fiche de renseignement
- 3 derniers bulletins et attestation de passage
- 2 photos d'identités découpées
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport de l'élève
- Photocopie du titre de séjour
- Certificat de radiation (EXEAT) de l'ancien établissement à fournir dès la fin de scolarité de votre enfant

SERVICE COMPTABILITE

- Contrat de scolarisation complété et signé
- Demande de prélèvement mandat SEPA + RIB
- Règlement des frais de dossier 25 € par chèque à l'ordre d'OGEC SAINT-LOUIS
- Règlement de l'acompte par chèque à l'ordre d'OGEC SAINT-LOUIS (cf règlement financier)
- Avis d'imposition sur les revenus 2017 (pour calcul de la tranche de facturation)
- En cas de séparation, copie du jugement pour autorité parentale et facturation
- Adhésion IPAD

Vie scolaire

- Fiche d'urgence médicale (Merci de joindre les copies des vaccinations et de la carte vitale)
- Droit à l'image

Merci de transmettre nos coordonnées exactes à l'établissement précédent pour qu'il puisse nous faire suivre le dossier de votre enfant.

Les conditions financières pour la scolarité tiennent compte des ressources des familles. Pour valider la tranche à laquelle les familles correspondent, il est indispensable de fournir une copie du dernier avis d'imposition. Sans ce justificatif, les tarifs de la tranche A seront appliqués.

* **Mode de calcul des tranches : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part**

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE

Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)		25,00
1 ^{er} Acompte (Défini en fonction du régime) Date d'encaissement : mi-juillet	EXTERNE :	130,00
	DEMI-PENSION 5 repas :	250,00
	INTERNE :	580,00

SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION

Tranche de facturation *	A	B	C	D	E
	supérieur à 10 134	de 7 318 à 10 133	de 5 065 à 7 317	de 3 938 à 5 064	inférieur à 3 937
EXTERNE					
Contribution des Familles/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	141 €/mois	121 €/mois	103 €/mois	88 €/mois	74 €/mois

DEMI-PENSIONNAIRE					
Contribution des Familles et demi-pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	255 €/mois	235 €/mois	217 €/mois	202 €/mois	188 €/mois
INTERNE					
Contribution des Familles et pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	593 €/mois	573 €/mois	555 €/mois	540 €/mois	526 €/mois

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION

lpad (location, assurance, logiciels, ...) adhésion obligatoire en 2nd à partir de la rentrée 2019	215,00
---	--------

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE

Repas occasionnel	6,50
Transport bus PARIS/SAINT-LOUIS et SAINT-LOUIS/PARIS - Forfait annuel (Place d'Italie à l'école Saint-Louis, accompagné d'un éducateur)	985,00
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)	5,00
Etude dirigée (coût annuel)	335,00
Assurance scolaire Saint Christophe	8,13
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60

LES REMISES

Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants	5%	Par enfant dans l'établissement
	3 enfants	10%	
	4 enfants et +	15%	

PARRAINAGE

Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)
--

DECLARATION DE LA TRANCHE DE FACTURATION

Calcul de la Tranche de facturation :

Revenu net fiscal de référence :(1)
(Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017)

Nombre de part :(2)

Tranche de facturation : (1) / (2) =
Diviser le revenu(1) par le nombre de part (2)

Situer la tranche choisie d'après le barème ci-dessous :

Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E
Supérieur à 10 134	De 7 318 à 10 133	De 5 065 à 7 317	De 3 938 à 5 064	Inférieur à 3937

NOM et Prénom du Responsable légal :

NOM et Prénom(s) du ou des enfant(s) :

..... En classe de :

Important : Merci de joindre la copie du dernier avis d'imposition, en cas de non-retour de cette présente déclaration, les tarifs de la tranche A seront appliqués.
Pour les familles se situant en Tranche A, il n'est pas utile de joindre votre avis d'imposition ni de nous retourner la déclaration.

Contrat de scolarisation

Année 2019/2020

*Etablissement Privé Catholique
d'Enseignement sous contrat avec l'État*

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève sera scolarisé par les parents au sein du Groupe Scolaire Saint-Louis à Montargis, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

ELEVE

NOM : Prénom :
Inscription pour l'année scolaire : en classe de
Externe Demi- Pensionnaire 5 repas Interne

REPRESENTANT LEGAL

PERE et MERE MERE PERE AUTRE Préciser :
NOM : Prénom :
Adresse :
Code Postal : VILLE :

Adhésion à l'assurance scolaire Saint-Christophe OUI NON
(en cas d'absence d'assurance personnelle, adhésion obligatoire à l'assurance scolaire St-Christophe)

Transport Bus Paris / Saint Louis OUI NON

J'adhère à l'Association des Parents d'élèves (APEL) OUI NON

Transmission des coordonnées électroniques et postales des parents d'élèves

L'article D111-8 du Code de l'Education prévoit, depuis la rentrée 2006, la transmission des coordonnées électroniques des parents d'élèves aux associations de parents d'élèves qui en font la demande.

Autorisez-vous la transmission de vos adresses postale et électronique : OUI NON

MODE DE REGLEMENT

Les responsables de l'enfant choisissent d'assurer le règlement de la facture par :

Prélèvement automatique Date de prélèvement : le 1^{er} le 5 le 10 le 15
(d'octobre à juin)

Chèque trimestriel mensuel

Organismes sociaux – Précisez :

Je ne souhaite pas recevoir la facture par mail.

Les responsables de l'enfant certifient avoir pris connaissance du règlement financier 2019/2020 et des pages 2 à 4 du présent contrat de scolarisation. (La signature des parents équivaut acceptation des conditions de tous les articles du contrat de scolarisation)

Fait à le

Signature du/des représentant(s)
(Précédée de la mention lu et approuvé)

Signature du Chef d'Etablissement

ARTICLE 1 : OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le Groupe Scolaire Saint Louis s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 2019/2020.

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction de tranches de facturation. Des justificatifs de ressources seront demandés pour le calcul de ces tranches. L'établissement s'engage à respecter la confidentialité de ces informations.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARENTS

Les représentants de l'élève déclarent être responsables légaux de l'enfant dénommé dans le contrat de scolarisation et avoir l'autorité de le scolariser, selon les conditions énoncées dans le règlement financier 2019/2020. Ils reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif et du règlement intérieur de l'établissement qu'ils s'engagent à faire respecter.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire, les responsables de l'enfant s'engagent à :

- Acquitter leurs factures aux échéances prévues dans le règlement financier
- Fournir toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'inscription (tout dossier incomplet ne pourra être validé)
- Verser les frais de dossier à l'inscription d'un montant de 25.00 euros
- Verser un acompte – Montant en fonction du régime et du niveau de l'enfant (cf. règlement financier)
En cas d'impayé constaté fin juillet du premier acompte la famille sera impérativement convoquée par le chef d'établissement en début d'année scolaire.

En cas d'annulation de l'inscription, le responsable légal devra le signaler à l'établissement par écrit. L'établissement conservera pour toute annulation de l'inscription effectuée après la date du 15 juillet sans motif réel et sérieux 25 % de l'acompte plafonné à 100 €.

Et acceptent les conditions mentionnées ci-après :

- En cas de rupture de contrat, sans causes réelles et sérieuses (déménagement, changement d'orientation ou tout autre motif légitime accepté par le Chef de l'Etablissement), les familles seront redevables d'une indemnité de résiliation de 20 % de la contribution des familles restant dus au prorata temporis. Le coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.
- En cas de changement de régime pour les internes, une indemnité de 16 % du montant restant dû pour terminer l'année scolaire sera appliquée sur les frais de pension.
- Tout changement de régime deviendra effectif le 1^{er} du mois suivant. (Interne – DP, DP – Externe)

Tout retard de paiement entraînera l'application d'intérêts au taux légal majoré de 1% et l'exigibilité intégrale de la facture. Les éventuels frais d'impayés resteront à la charge du débiteur.

ARTICLE 3 : COUT DE LA SCOLARISATION

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- La contribution des familles
- Les prestations parascolaires choisi pour votre enfant (cantine, étude surveillée, internat)
- Les adhésions volontaires aux associations qui participent à l'animation de l'établissement scolaire de votre enfant (association de parents d'élèves : APEL, association sportive)
- La participation au projet numérique
- Les frais de dossier

Les tarifs incluent la totalité des frais de fonctionnement à l'exception des fournitures, des voyages, des transports publics, des cours de soutien et des activités extra-scolaires. Ils sont annuels et tiennent compte des vacances scolaires et des périodes de stage.

Une facture annuelle comprenant la contribution des familles, la demi-pension ou pension et autres éléments facultatifs portés à notre connaissance en début d'année (adhésion APEL, Assurance scolaire Saint-Christophe, adhésion au projet numérique, étude dirigée et le transport Bus Paris / Montargis) est envoyée à la famille fin septembre. La famille prend connaissance de l'échéancier joint. En cas de facturation complémentaire, l'échéancier est susceptible d'être modifié, la famille en sera informée 15 jours avant la date de règlement.

ARTICLE 4 : PARRAINAGE (NOUVAUTE)

Parrainer une famille entraîne une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain (Remise sur l'enfant dans le niveau de formation le plus élevé). La remise sera appliquée en janvier sous réserve de l'assiduité de l'enfant de la famille filleule.

Un parrainage en cours d'année est possible dans les mêmes conditions au prorata temporis des mois restant dus. (Un document sera mis à disposition sur notre site internet)

Nom de la famille parrainée :

Nom de la famille parrainée :

Nom de la famille parrainée :

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour ces activités scolaires, et à produire une attestation d'assurance dès la rentrée en septembre. (Document à remettre au professeur principal). En cas d'absence d'assurance personnelle, l'élève est obligatoirement affilié à la Mutuelle Saint Christophe (<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>).

ARTICLE 6 : DEGRADATION VOLONTAIRE DU MATERIEL

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre. Des frais de dossier d'un montant de 25 € seront également facturés par déclaration d'assurance.

ARTICLE 7 : RESILIATION AU TERME D'UNE ANNEE SCOLAIRE

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 31 mars.

L'établissement s'engage à respecter un délai (au plus tard le 30/06) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, ...)

ARTICLE 8 : DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES :

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tout usage les photos et /ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi « informatique et liberté » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles – RGPD – les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.

Informations générales

Les demandes de carte de transport scolaire seront à effectuer à la rentrée scolaire auprès de l'organisme concerné, un certificat de scolarité vous sera remis début septembre. Les inscriptions du réseau Remi seront à effectuer en juin. (<https://www.remi-centrevaldeloire.fr/loiret/presentation-45/>)

Les demandes de BOURSES devront être effectuées :

- Pour le Collège : début septembre
- Pour le Lycée Général /Professionnel et Technologique: au plus tard le 15 juin pour l'année scolaire suivante
- Post BAC : **entre le 1^{er} janvier et le 15 avril** pour l'année scolaire suivante
(Inscription au CROUS à renouveler tous les ans)

Important : Tout changement de situation, d'adresse, de banque ou rupture de contrat doivent être signalés obligatoirement par écrit (courrier ou mail direction@saintlouis-montargis.fr) le plus rapidement possible.

MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez OGEC SAINT LOUIS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de OGEC SAINT LOUIS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : -dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, -sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom * 1

Nom/ Prénoms du débiteur

* 2

Numéro et nom de la rue

Votre adresse * 3

Code Postal

* Ville

* 4

Pays

Les coordonnées de votre compte * 5

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

* 6

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier * 7

Nom du créancier

* 8

ICS (Identifiant de Créancier SEPA)

* 9

Numéro et nom de la rue

* 10

Code Postal

* Ville

* 11

Pays

Type de paiement * **Paiement récurrent/répétitif** **Paiement Ponctuel** 12

Signé à * 13

Lieu

Date: JJ/MM/AAAA

Veuillez signer ici

Signature(s)

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

MERCI DE RETOURNER LE MANDAT SEPA COMPLETE AVEC VOTRE RIB

A retourner par courrier à :
OGEC SAINT LOUIS
3 PLACE DU CHATEAU CS 80360 45200 MONTARGIS

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier



*Etablissement Privé Catholique
d'Enseignement sous contrat avec l'Etat*

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE TABLETTE PEDAGOGIQUE

Entre l'OGEC SAINT LOUIS, représenté par Monsieur Alphonse PEINZI, chef d'établissement coordonnateur du Groupe Scolaire Saint Louis à Montargis, d'une part,

Et

Monsieur/ Madame Responsable légal de l'élève
..... scolarisé au groupe Scolaire Saint Louis, d'autre part.

LES PARTIES CONVIENNENT DES TERMES SUIVANTS :

Article 1 – OBJET DUREE

La présente convention adoptée en septembre 2018 régit les conditions de mise à disposition de la tablette numérique à compter de la date d'entrée de l'élève. La tablette est confiée sur le temps scolaire et pendant les vacances scolaires.

Article 2 – DESCRIPTION DU MATERIEL MIS A DISPOSITION

Tablette de type IPAD : APPLE IPAD 32Go

Numéro de série : A compléter lors de la remise de la tablette

Accessoires : câble USB 1,5 m, adaptateur secteur de chargement, housse STM DUX

Article 3 – PREPARATION, IDENTIFICATION ET PROTECTION DE LA TABLETTE

Préparation de la tablette : la tablette sera remise avec le contenu pédagogique sous forme d'applications préinstallées ou installées au fur et à mesure des progressions.

Article 4 – GARANTIE ET REMPLACEMENT DE LA TABLETTE

4.1 Couverture de la garantie : la tablette fournie par l'établissement sera couverte par garantie. Cette garantie protège la tablette contre toute défectuosité du constructeur.

Le matériel ayant une garantie spécifique, en aucun cas il ne doit être amené chez un réparateur sans autorisation préalable par le chef d'établissement.

4.2 Problèmes de fonctionnement : en cas de problème de fonctionnement de la tablette, la personne en charge de la distribution des tablettes sera disponible pour poser un premier diagnostic.

4.3 Vol de la tablette : en cas de vol manifeste avec agression ou effraction, le responsable légal de l'élève est tenu d'effectuer un dépôt de plainte dont le double sera exigé par l'établissement. Dans ce cas seulement, la tablette sera remplacée.

4.4 Bris de tablette : en cas de bris accidentel, une franchise de 100 € pourra être exigée. (Cette franchise nous est imposée par notre prestataire).

GRUPE SCOLAIRE Saint-Louis - 3 place du château - CS 80360 - 45125 MONTARGIS CEDEX

Tél : 02.38.95.06.30 - Fax : 02.38.95.06.39.

www.saintlouis-montargis.fr

SIRET 775 486 194 00019 - Code APE 8531Z

4.5 Formalités : En cas de problème technique sur la tablette, l'élève s'engage à le signaler immédiatement par le biais de l'adresse assistance-ipad@saintlouis-montargis.fr et à déposer l'IPAD dans le bureau de la personne en charge de la distribution des tablettes.

Article 5 – RESPONSABILITE

5.1 L'élève doit conserver précieusement la housse de la tablette et ses accessoires, qui seront demandés en cas de panne et au moment de la restitution de la tablette.

5.2 Responsabilité de l'élève : La tablette est sous sa responsabilité. La suppression des paramètres d'accès au réseau de l'établissement et toute utilisation frauduleuse ou illicite de la tablette (ou « jailbreak ») sont strictement interdites. Les responsables légaux s'engagent à assumer les frais pour toute reconfiguration de l'appareil rendue nécessaire par cette utilisation frauduleuse ou illicite. L'élève ne peut ni ne doit toucher aux réglages de départ. Toute modification peut perturber le fonctionnement normal de la tablette. Avec la tablette un APPLE ID (identifiant personnel) est fourni à l'élève. Celui-ci est lié à la tablette et doit rester confidentiel. L'élève ne peut enlever ni remplacer cet identifiant.

5.3 Etui de protection : L'étui de protection a été choisi pour l'établissement afin d'assurer un maximum de protection de la tablette. Tout étui perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique aux frais de l'élève.

5.4 Vérification par l'établissement : L'ensemble du parc tablette intègre un logiciel appelé MDM. Le MDM permet d'ajouter des applications pédagogiques, des contenues et de bloquer la tablette en cas d'abus.

Article 6 – RESERVE DE PROPRIETE

L'établissement est propriétaire de la tablette et de ses accessoires, si l'élève quitte l'établissement, le matériel doit être restitué dans les meilleurs délais au plus tard le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Article 7 – ADHESION AU PROJET NUMERIQUE

Par la signature de la présente convention les responsables légaux confirment l'adhésion de leur enfant au projet numérique de l'établissement. Cette adhésion implique une participation financière de 21,50 € par mois sur 10 mois durant les 3 années de lycée.

Cette participation comprend la tablette, l'assurance et toutes les interfaces nécessaires.

Au bout de trois ans et uniquement après ce cursus complet de la mise à disposition, nous vous proposons de racheter cette tablette pour une somme d'environ 45 € (selon la facturation de notre prestataire).

Article 8 – ENGAGEMENT CONTRACTUELS

Toute annotation, tout ajout au présent texte de la convention est réputé non écrit et ne sera pas pris en compte au titre des engagements contractuels.

A Montargis, le/...../.....

Signature des responsables légaux

Alphonse PEINZI

Chef d'établissement coordonnateur



Établissement Privé Catholique
d'Enseignement sous contrat avec l'Etat

FICHE D'URGENCE MEDICALE

Service vie scolaire



OBLIGATOIRE

En cas d'accident, le Groupe Scolaire Saint Louis prévient la famille dans les meilleurs délais à l'aide des numéros ci-dessous

ELEVE

Nom Prénom Classe date de naissance .../.../.....
N° sécurité sociale élève (obligatoire à partir de 16 ans) :
Adresse :

PERE / REPRESENTANT LEGAL

Nom N° sécurité sociale : Mutuelle/assurance :
Tél domicile : Tél professionnel : Mobile :

MERE / REPRESENTANT LEGAL

Nom N° sécurité sociale : Mutuelle/assurance :
Tél domicile : Tél professionnel : Mobile :

AUTRE CONTACT

Nom : Qualité :
Tél domicile : Tél professionnel : Mobile :

MEDECIN TRAITANT

Nom : Tél : ; Ville :
Date du dernier vaccin antitétanique./..../..... Contre-indication à l'aspirine : OUI NON
Groupe sanguin : Autre contre-indication :
Observations particulières (allergies, traitement, etc...) :
.....

L'élève est-il suivi pour des troubles particuliers :

Physiques Auditifs visuels Cognitifs Comportement Psychologiques Autres, précisez :

en cas de troubles particuliers joindre dossier :

Bilan orthophonique Dossier MDPH PAI Bilan psychologique Autres, précisez :

L'élève suit-il un régime alimentaire particulier : Oui Non Précisez :

Autorisation, soins médicaux

Nous soussignés, M/Mme/représentant légal autorise le chef d'établissement ou toute personne mandatée par lui, à faire donner les soins nécessaires à l'état de mon enfant, y compris une anesthésie ou une intervention chirurgicale.

Je note qu'en cas d'urgence, l'élève accidenté ou malade sera transporté par les services de secours à l'hôpital choisi par ces derniers. **Un élève ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné de son père/ sa mère/son représentant légal ou une personne mandatée par le chef d'établissement.**

Fait à le

Signature du père

Signature de la mère

Signature du représentant légal

Joindre à cette fiche la copie des pages de vaccination ainsi que l'attestation de carte vitale



*Etablissement Catholique
d'Enseignement sous contrat avec l'Etat*

**DROIT A L'IMAGE
DEMANDE D'AUTORISATION
A DES FINS PEDAGOGIQUES
ET EDUCATIVES**



Nous, soussignés (Nom, prénom, adresse) :

.....
.....

autorisons- n'autorisons pas

Le Groupe scolaire Saint-Louis - 3, Place du Château – 45125 MONTARGIS CEDEX

A photographeur - à filmer

Notre enfant (Nom, prénom)

Scolarisé(e) en classe de

Et de publier - exposer - diffuser

La (les) photographie(s) ou le (les) films le (la) représentant pour les usages suivants :

- publication dans le journal scolaire de l'école
- présentation d'une activité pédagogique ou périscolaire
- cédérom sur un sujet expressément désigné, à caractère pédagogique
- exposition de photographies dans le cadre des activités pédagogiques
- publication sur le site Internet du groupe ou de la circonscription de l'Education Nationale (accès non restreints)

Cette utilisation ne concerne que :

- l'année scolaire en cours
- la durée de vie de la présentation

L'autorisation de photographeur ou de filmer mon enfant est valable pour :

L'année scolaire en cours - la durée de sa scolarité dans le groupe

La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernant notre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette photo si nous le jugeons utile.

Fait à.....Le.....

Signature du Père

Signature de la Mère

Signature de l'élève

TAXE APPRENTISSAGE

Mobilisation des Parents du Groupe scolaire Saint-Louis pour la collecte de la Taxe d'Apprentissage

« Choisir de verser sa taxe d'apprentissage à notre établissement, c'est choisir de nous accompagner et de participer d'une façon directe à une part essentielle du développement de nos formations, de la qualité de celles-ci et donc de la construction des élèves dont nous avons la charge. Cette contribution généreuse nous permet chaque années de financer des projets nouveaux et créatifs pour nos élèves qui seront bientôt confrontés au monde professionnel de plus en plus exigeant »

Les cadres ci-dessous nous permettront de recenser les entreprises que vous connaissez susceptibles de nous verser la taxe. Le versement de cet impôt est obligatoire et les entreprises peuvent en choisir le destinataire : le Trésor Public ou un établissement scolaire proposant des formations technologiques et professionnelles.

Nom et prénom de votre enfant scolarisé à Saint-Louis :

En classe de :

Contact n°1 :

Nom et prénom du contact :Téléphone :

Fonction occupée dans l'entreprise :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Nature de l'activité :

Nom du dirigeant ou du responsable de la Taxe d'Apprentissage :

Nombre de salariés : 1-10 10-50 50-500 +500

Contact n°2 :

Nom et prénom du contact :Téléphone :

Fonction occupée dans l'entreprise :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Nature de l'activité :

Nom du dirigeant ou du responsable de la Taxe d'Apprentissage :

Nombre de salariés : 1-10 10-50 50-500 +500



APEL SAINT LOUIS *(Association des parents d'élèves de l'enseignement libre)*

Le rôle de l'APEL au sein de l'établissement

- **L'accueil** : être à l'écoute des familles (nouveaux arrivants) lors des journées (de la rentrée, rencontres parents/professeurs, portes ouvertes...),
- **L'animation** : accompagner la communauté éducative et contribuer ainsi à améliorer le cadre de vie des enfants :
 - en participant à la logistique et au montage lors des manifestations variées tout au long de l'année : kermesse du groupe scolaire, visites, conférences, pastorale, travaux...
 - en apportant son soutien à l'établissement et participer sous forme de subvention aux voyages, et achats de matériels éducatifs...
- **L'information** : communiquer les informations relatives à l'établissement auprès des parents d'élèves (site internet, affichage...)
- **Le conseil et la représentation** : participer aux différentes instances telles que les différents conseils (établissement, collège, classe, discipline...), CA de l'OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique)...
- **La formation des parents correspondants** qui participeront aux conseils de classe.

Votre bénéfice: Vous adhérerez au mouvement de l'**APEL**, vous :

- **êtes représentés** auprès de la direction de l'établissement, des instances de l'enseignement catholique et auprès du ministère de l'éducation nationale.
- **recevez le journal** « Famille & Education ».
- **bénéficiez du SIF** (service d'information et de conseils aux familles) et des conseils de spécialistes par le biais de la plateforme téléphonique « *Apel Service* ».
- **partagez des expériences riches** dans la simplicité et la convivialité.



Vous voulez vous engager pour votre/vos enfant(s) alors (cochez la ou les cases) :

- aider aux actions ponctuelles : marché de Noël, marché de Pâques, fête du printemps, kermesse...
- présenter votre métier aux collégiens.
- animer le BDI (Bureau de Documentation et d'Information)
- rejoindre les équipes de la pastorale.
- rejoindre les équipes des parents correspondants.

Soutenez notre engagement en devenant adhérent

2019 - 2020

Remarque : votre cotisation annuelle (27,60 €) sera prélevée sur la base de votre accord sur votre facture de scolarité.

Renseignez ci-dessous les informations afin de faciliter l'organisation des actions de l'*Apel* :

M. et/ou Mme

Parents de

Classe de

Adresse E-mail :@

Apel Saint Louis
3, place du Château
45200 MONTARGIS
06 31 31 89 51

apel@saintlouis-montargis.fr



*Etablissement Privé Catholique
d'Enseignement sous contrat avec l'Etat*

CONTACTS UTILES



Afin de répondre au mieux à vos attentes, ci-joint la liste des personnes à contacter suivant vos besoins.

Accueil <i>(Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)</i>	02 38 95 06 30	Mme Salvatorica CHESSA	accueil@saintlouis-montargis.fr
Comptabilité familles <i>(Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00)</i>	02 38 95 06 38	Mme Astrid FOURNIER	comptafamilles@saintlouis-montargis.fr
Chef d'établissement coordonnateur		M. Alphonse PEINZI	direction@saintlouis-montargis.fr
Secrétariat de direction		Mme Tatjana DE REGT	direction@saintlouis-montargis.fr

Directrice adjointe ASH	02 38 95 06 42 06 33 18 76 43	Mme Isabelle NGUYEN	directrice-adjointe@saintlouis-montargis.fr ash@saintlouis-montargis.fr
--	----------------------------------	---------------------	--

Directeur Délégué la Formation Professionnelle et Technologique	02 38 95 06 35 06 87 48 64 58	M. Olivier LE BIHAN	chefdetravaux@saintlouis-montargis.fr
--	----------------------------------	---------------------	--

Responsable de l'Internat	06 60 91 82 92	Mme Dolorès DESJARDINS	internat@saintlouis-montargis.fr
--	----------------	------------------------	--

CDI		Mme Céline VILLERMET	cdi@saintlouis-montargis.fr
------------	--	----------------------	--

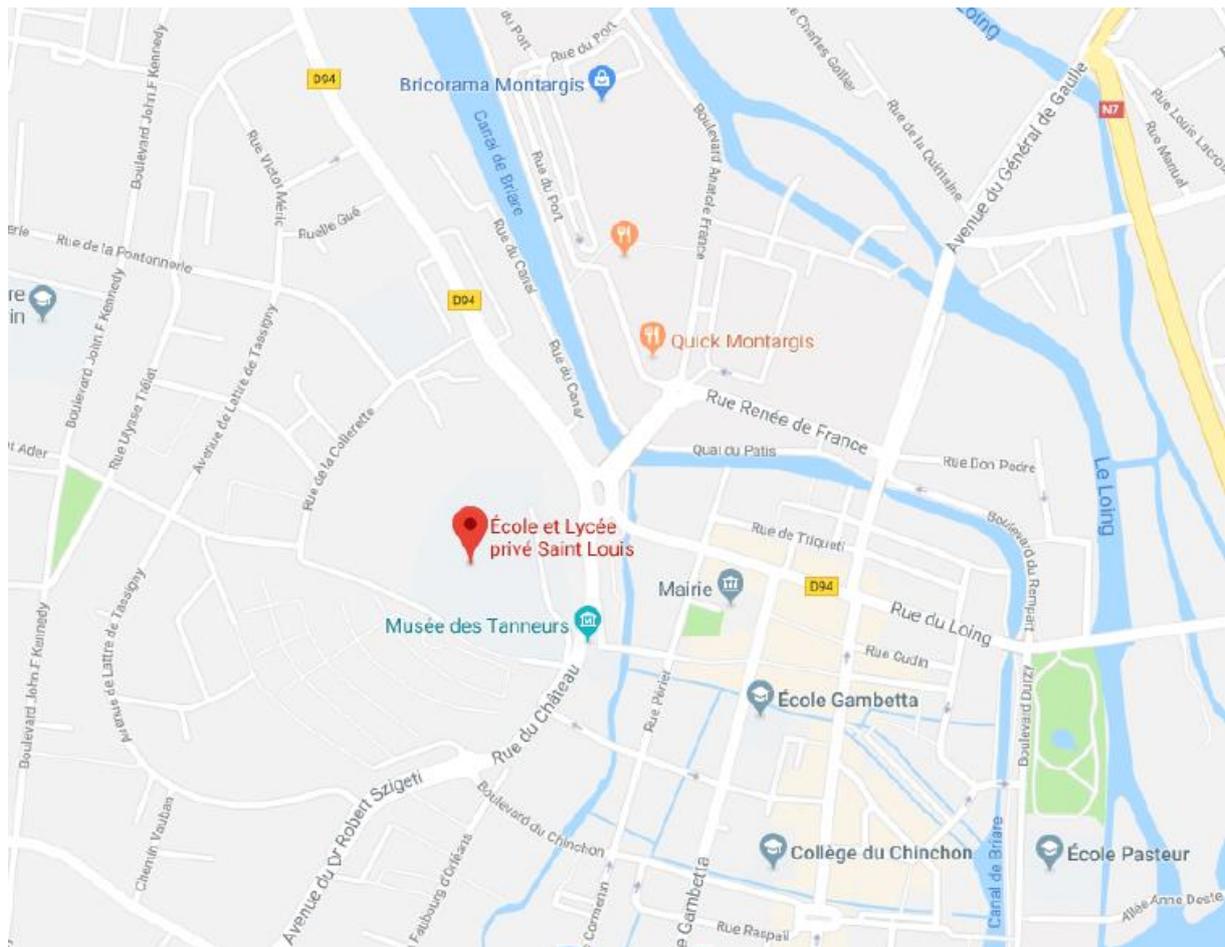
Tablettes		M. Maxime COURAT	assistance-ipad@saintlouis-montargis.fr
------------------	--	------------------	--

Pastorale	02 38 95 06 30	Mme Martine JANVIER-BERVILLE	pastorale@saintlouis-montargis.fr
------------------	----------------	------------------------------	--

APEL		Mme Valérie POMMIER	apel@saintlouis-montargis.fr
-------------	--	---------------------	--

Conseiller Principal d'Education	02 38 95 06 43 06 76 35 71 31	M. Pascal RONDEAU	cpe@saintlouis-montargis.fr
---	----------------------------------	-------------------	--

M Alphonse PEINZI
Directeur coordonnateur



Groupe Scolaire Saint Louis

3 place du château

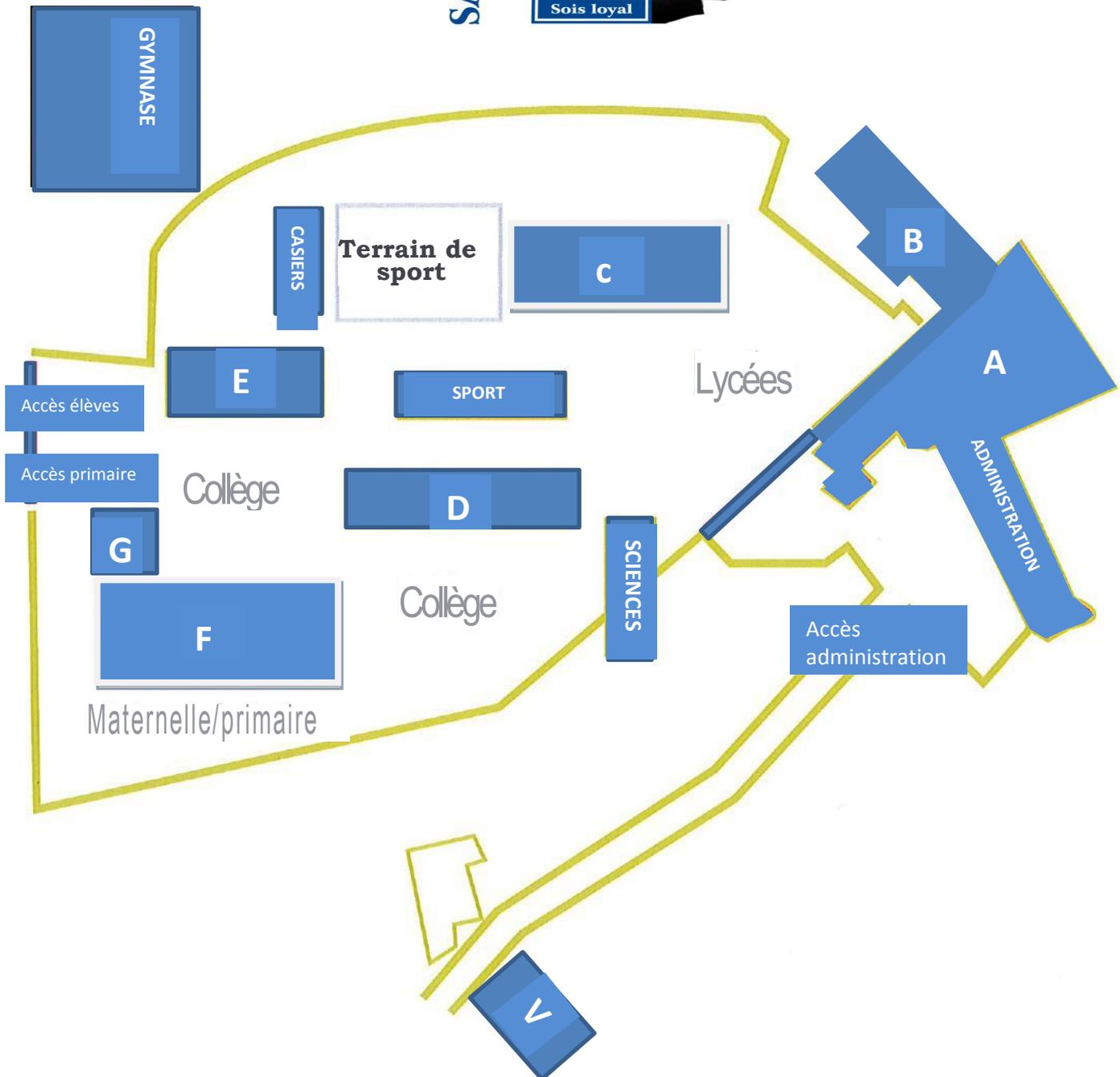
45200 MONTARGIS

Tél 02 38 95 06 30

Fax 02 38 95 06 39

www.saintlouis-montargis.fr





A : restaurant d'application « Le Saint Louis » + cuisines + administration/accueil

B : amphi/cdi/salles de technologie/ hébergement/ labo C : salles de lycée/ internat garçon à l'étage L01 à L03

D : salles de collège C05 à C08 E : salles de collège C01 à C04

F : primaire/ self/ internat filles G : Vie scolaire/salle de musique

V : « Le Villa » (en travaux)